



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Conseil de défense écologique

Audition du Haut Conseil pour le Climat

Le Conseil de défense écologique (CDE) a auditionné les membres du Haut Conseil pour le Climat (HCC) lors de sa réunion du 27 novembre 2020. Organisme indépendant mis en place par le président de la République en novembre 2018 pour renforcer le suivi de l'action climatique de la France, le HCC publie annuellement un rapport sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique au niveau national et territorial.

LE HAUT CONSEIL DEMANDE UNE GESTION TRANSVERSALE DES POLITIQUES CLIMAT PAR LES MINISTÈRES CONCERNES

Le Haut Conseil pour le Climat a publié quatre rapports en 2020 :

- en avril, un rapport prônant une **réponse économique à la crise sanitaire** favorable à une transition bas-carbone ;
- en juillet, le **rapport annuel** sur la mise en œuvre de la politique climat de la France au niveau national et territorial ;
- en octobre, un rapport relatif à **l'empreinte carbone** du pays, c'est-à-dire mesurant les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités en France et aux importations ;
- en novembre, un rapport qui compare les politiques de **rénovation énergétique** des

bâtiments menées dans plusieurs pays européens.

Le rapport annuel souligne notamment le **besoin d'une gestion plus transversale entre ministères** de la politique de transition vers la neutralité carbone et d'une évaluation plus systématique de l'impact climatique des lois. Il plaide pour **un plan de relance au service de la décarbonation de l'économie** et insiste sur la nécessaire articulation des politiques nationales et régionales, et sur le caractère central de la notion de transition juste. Il passe en revue les efforts encore à produire dans les quatre principaux secteurs émetteurs : transport, bâtiment, industrie et agriculture.

Après chaque rapport annuel du HCC, le Gouvernement doit apporter, sous 6 mois, une réponse devant les assemblées parlementaires et le Conseil économique, social et environnemental (CESE).

-0,9 %
d'émissions de gaz
à effet de serre en
France en 2019

(Source : CITEPA)

-3 %
C'est l'objectif de baisse
annuelle moyenne à
partir de 2021

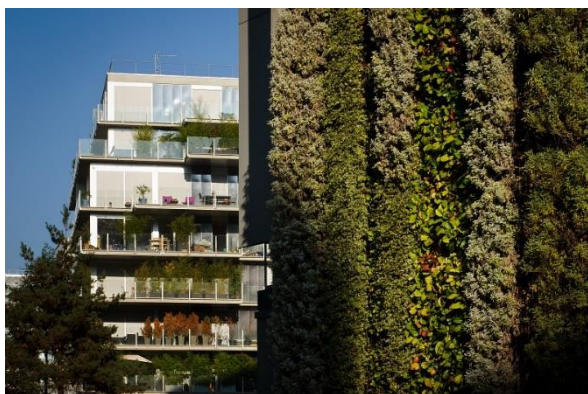
(Source : SNBC)

LE GOUVERNEMENT ELABORE DES LETTRES DE MISSION CLIMAT PAR MINISTERE

Afin de renforcer l'implication de l'ensemble des ministères concernés par la lutte contre le réchauffement climatique, **quatre premières lettres de mission climat ministérielles ont été présentées à l'occasion du Conseil de défense.**

Elles visent à renforcer, dans chaque ministère, le pilotage stratégique et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies climatiques de la France.

Elles ont été **signées par le Premier Ministre** et demandent à chaque ministre concerné (de la Transition écologique ; de l'Agriculture et de l'Alimentation ; de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ; et de l'Economie, des finances et de la relance) **d'élaborer d'ici le 31 janvier 2021 un plan d'action précis sur son périmètre ministériel** pour mettre en œuvre la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2). Les autres ministres dont le portefeuille peut avoir un impact sur le climat recevront des lettres de mission climat d'ici la fin du mois de janvier.



Quartier du Trapèze à Boulogne-Billancourt
Crédits photo : Arnaud Bouissou - Terra

Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance France Relance, 32 % sont classées comme au moins une fois favorables à un objectif environnemental

Il a également été décidé que chaque année, **au mois de septembre, le Conseil de défense sera consacré au bilan chiffré de la mise en œuvre des budgets carbone** et suivra l'avancement des plans d'actions ministériels.

Le Conseil de défense annonce également la publication prochaine du rapport d'évaluation climat de la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Un travail interministériel sera engagé afin de **mieux évaluer les effets climatiques des lois** en associant le Haut Conseil pour le Climat.

Par ailleurs, **une instance d'évaluation économique, sociale et environnementale du plan de relance** - qui prévoit plus de 30 milliards d'euros en faveur de la transition écologique - sera mise en place. Elle évaluera l'impact du plan sur la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation au dérèglement climatique.

Enfin, le Conseil de défense annonce que **l'empreinte carbone de la France sera recalculée d'ici fin 2021**, en prenant en compte les recommandations méthodologiques du rapport spécial du HCC sur la question.

Au lieu de compter uniquement les gaz à effet de serre émis depuis le territoire national, l'empreinte carbone y ajoute celles qui sont liées à la production des biens importés en provenance d'autres pays. Cette empreinte permet ainsi de mieux mettre en évidence les enjeux climatiques attachés à la consommation intérieure finale d'un pays.